

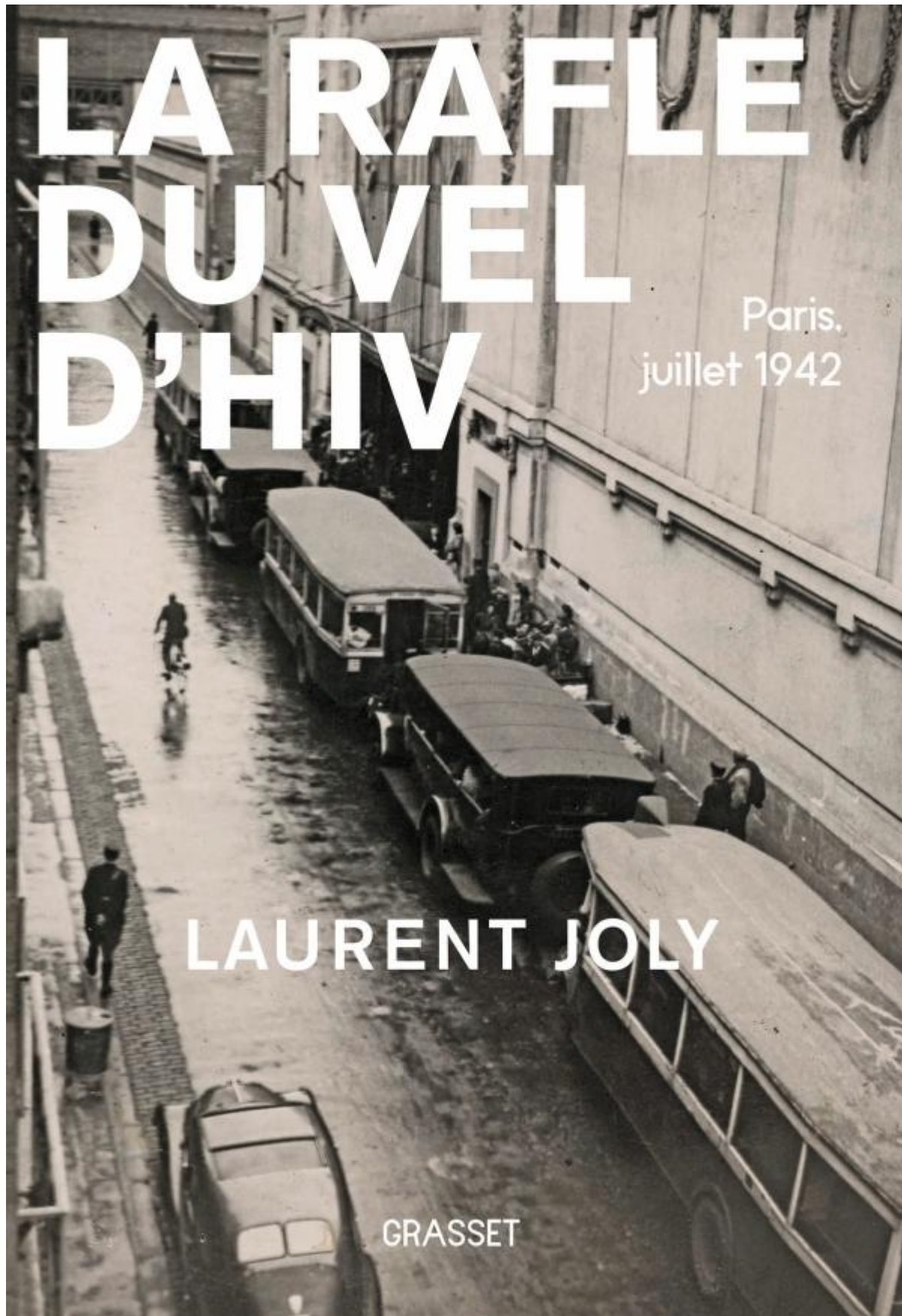


[COMMUNIQUÉS, ÉVÉNEMENTS](#)

80 ANS APRÈS L'IMPOSITION DE L'ÉTOILE JAUNE NAZIE, RASSEMBLONS NOUS LE 7 JUIN

80 ans après l'imposition de l'étoile jaune nazie, rassemblons nous le 7 juin à Paris, sur le lieu où des milliers de personnes furent contraintes de la porter.

Il y a quatre-vingts ans jour pour jour, le 29 mai 1942, le **port de l'étoile jaune était imposé par les nazis aux Juifs et Juives**, y compris les enfants, dans la zone qu'ils occupaient en France, à partir du 7 juin 1942.



Le **RAAR**, avec ses partenaires, organise le 7 juin à Paris un rassemblement public marquant l'anniversaire de cet acte qui ouvrait la voie à la déportation et à la Shoah. Il s'agira également de dénoncer les profanations de ceux et celles qui arborent des étoiles jaunes dans le cadre des manifestations anti-vax et anti-pass.

Ce rassemblement se tiendra le 7 juin à 18h sur le parvis des 260 enfants juifs déportés, dans le 4^e arrondissement, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, Métro Saint-Paul. Au cœur du quartier où des milliers de personnes ont dû porter ce signe d'exclusion et de mort .

Vous êtes toutes et tous appelés participer à cette initiative de mémoire et de combat antiraciste et à la faire connaître autour de vous.

Interviendront lors de ce rassemblement :

- Laurent Joly, historien, spécialiste de la déportation des Juifs en France, auteur notamment de « La Rafle du Vel d'Hiv » qu'il dédicacera à la Librairie du Temple 1 Rue des Hospitalières St Gervais
- Etienne Nsanzimana, président de l'association Ibuka-France qui représente les rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

RAPPEL DU CONTEXTE DE L'OBLIGATION DU PORT DE L'ÉTOILE JAUNE :

Le 29 mai 1942, la huitième ordonnance allemande anti-juive interdit aux Juifs de la zone occupée de paraître en public sans porter l'étoile jaune et ce dès l'âge de six ans.

Cet insigne doit être porté à partir du dimanche 7 juin 1942. La distribution des étoiles se déroule entre le mardi 2 et le samedi 6 juin dans les commissariats de quartier et de circonscription avec prélèvement d'un « point textile ». Les infractions à cette ordonnance sont punies d'emprisonnement, d'amende ou d'internement dans un camp.

En raison de la volonté d'exploiter les attentats contre l'armée allemande, dont la responsabilité est imputée par les nazis aux Juifs, l'ambassadeur d'Allemagne en France précipite la promulgation de la loi sur le port de l'étoile: promulguée le 29 mai, elle est rendue publique le 31 mai et entre en vigueur dès le 7 juin.



Femmes portant l'étoile jaune à Paris

En rendant les Juifs immédiatement visibles et reconnaissables en public, l'étoile facilite leur contrôle et leur dénonciation, ainsi que l'arrestation de ceux qui refuseraient de se soumettre à l'ordonnance.

Le contrôle sert une politique de ségrégation, comme en témoigne la mise en place d'autres mesures, telles que l'obligation pour les Juifs de monter dans le dernier wagon du métro (8 juin 1942), l'interdiction de fréquenter les lieux publics, ou encore la contrainte de se rendre dans les magasins uniquement entre 15 et 16 heures (neuvième ordonnance du 8 juillet 1942).

Cette ségrégation doit aussi exercer une influence d'ordre psychologique et propagandiste: en

imposant cette forme archaïque d'identification, les nazis espèrent en effet fragiliser encore plus les Juifs en suscitant chez eux honte et humiliation. Ils souhaitent aussi inspirer aux « non-Juifs » un sentiment de rejet et d'hostilité à l'égard de ces hommes et ces femmes considérés dans la vision nazie comme des êtres inassimilables et parasites. C'est un mécanisme de stigmatisation et de marquage qu'on retrouve dans nombre d'autres génocides et crimes contre l'humanité